

## Compte rendu du conseil d'établissement Ce du 28 juin 2018

### 1. Approbation du PV du Ce du 11 juin.

Monsieur Rousseau demande la modification de la phrase de son intervention en écrivant « des autres écoles par d'autres disciplines » et non l'inverse.

Le PV est adopté sans autre réserve.

### 2. Carte des emplois.

Le proviseur explique que c'est le terme utilisé par l'AEFE lorsqu'il s'agit de traiter des postes d'expatriés ou de résidents. Aujourd'hui, il s'agit des emplois expatriés. L'AEFE a informé le proviseur de la fermeture du poste expatrié EMCP de sciences physiques chimie (SPC) à la rentrée 2019.

Ceci s'est produit cette année pour les postes EMCP de Mathématiques et de SVT (Sciences et vie de la terre). Il a été demandé en novembre la création de postes de résidents dans les mêmes matières, pour la rentrée 2018. Le poste de résident SVT n'est pas pourvu à ce jour, pour autant, il n'est pas fermé.

Madame Rochatte, représentant les enseignants explique qu'une motion a été rédigée par les enseignants et elle en fait la lecture.

En réaction à cette lecture, Madame Coyac, représentant les parents, s'oppose également à la fermeture de ce poste.

Monsieur Rousseau, attaché de coopération représentant l'ambassade de France au Bénin, précise qu'il s'agit d'un contexte de restriction budgétaire qui, bien qu'il ne soit plus possible de soutenir les établissements comme auparavant, ne remet pas en cause la volonté de l'AEFE de prioriser et de donner appétence pour les matières scientifiques. Le contexte est posé : comment faire venir des titulaires sur des postes scientifiques ? Ce doit être une alerte. Comment maintenir un taux d'enseignement suffisant dans ce contexte budgétaire ? Comment rendre un poste de résident attractif ? Cette question est posée également aux parents d'élèves.

Monsieur Mehablia, représentant des enseignants précise que 4 postes de SPC ont été supprimés sur la zone Afrique centrale dont nous faisons partie. Comment comprendre la volonté de l'AEFE ? Les résidents n'ont pas de mission de formation, c'est un vrai problème pour la formation et le suivi des enseignants en contrat local.

Monsieur Rousseau explique qu'il y a certainement d'autres pistes pour assurer la formation, par exemple la plateforme m@gister développée par l'académie de Nantes, ou la venue de personnels de l'Education Nationale dans les établissements pour des stages. En effet, 4 postes ont été supprimés sur la zone, mais si on regarde sur l'ensemble du réseau, on voit que la zone Afrique centrale a été favorisée les années antérieures. En contexte de contrainte budgétaire, il y a tendance à prendre plus sur les zones favorisées.

Madame Coyac demande une précision sur les zones. Le proviseur explique que le monde est divisé en 16 zones par l'AEFE, plus ou moins étendues et qu'elles ne sont pas forcément découpées de façon géographique. Notre zone, la zone Afrique centrale a en effet été bien dotée par le passé en EMCP et qu'il est procédé à un rééquilibrage.

Monsieur Rousseau précise que dans la dynamique « Paris 2024 », il a été déployé au moins un EMCP EPS (Education Physique et Sportive) par zone, et que Cotonou bénéficiera à la rentrée de cet enseignant formateur.

Monsieur Mehablia précise qu'il y avait cette année 77 EMCP sur la zone, toutes matières confondues et qu'à la rentrée il n'y en aura plus que 73. Toutes les zones sont impactées et c'est inquiétant. En tant que coordonnateur de la plateforme m@gister sur la zone, il précise qu'après 5 années de fonctionnement, cette plateforme ne fonctionne pas encore correctement et qu'il est inquiétant de vouloir remplacer des enseignants maîtres formateurs par cet outil.

Passage aux votes : 14 votants

Vote 1 : sur l'insertion de la motion au PV du conseil de ce jour : 1 contre, 5 abstentions et 8 pour.

Vote 2 : sur la suppression du poste EMCP SPC : 7 contre, 0 abstentions et 7 pour

Concernant le vote sur la création d'un poste de résident, le proviseur explique que l'établissement dispose d'un taux de couverture par des titulaires important en sciences, ceci grâce à la présence de personnels titulaires Education Nationale en contrat local et qu'il peut être aussi intéressant de demander la création d'un poste de résident sur une autre matière. (Artistiques, linguistiques, histoire ou documentation).

Monsieur Rousseau dit qu'il y a plusieurs pistes possibles et qu'il serait certainement pertinent d'attendre novembre pour formuler cette demande. Il demande également quelles dispositions sont prises en matière de couverture sociale pour ces titulaires en contrat local.

Monsieur Montout, directeur administratif et financier explique que l'établissement prend à sa charge 50% des frais sur la base d'une cotisation à la CFE (caisse des français à l'étranger).

Le proviseur explique que l'établissement a travaillé cette année pour pouvoir attirer des Titulaire Education Nationale en contrat local, et qu'à un moment du recrutement, il y a eu jusqu'à 9 disciplines demandées par au moins 1 titulaire. Au final, cette année, ce seront 4 disciplines pour lesquelles ces titulaires en contrat local ont été recrutés.

Madame Coyac demande pourquoi seulement 4 finalement.

Le proviseur explique que les enseignants avaient postulé sur plusieurs établissements et que certains établissements ont été plus réactifs que le nôtre, mais aussi car certains recteurs ne laissent pas partir leurs enseignants et n'accordent pas les mises en disponibilité nécessaires pour qu'ils puissent partir à l'étranger.

Monsieur Gomez, représentant du CA de l'APE demande s'il est nécessaire de prendre une décision ce soir sachant que les autres instances n'ont pas été consultées et n'ont pas pu statuer.

Le proviseur précise que c'est bien le CE qui a compétence pour statuer sur ces questions, dont une réponse effective, sous la forme d'un acte administratif, est exigée et attendue par l'AEFE le 29 juin.

Madame Rochatte propose de demander ce soir la création d'un poste de Résident, et à la rentrée en demander un second sur une autre discipline.

Monsieur Mehablia demande comment justifier la demande de 2 postes.

Le proviseur explique que c'est un cheminement logique Demander d'abord un poste en SPC puis, après examen à la rentrée des atouts et des besoins de l'établissement, demander un second poste.

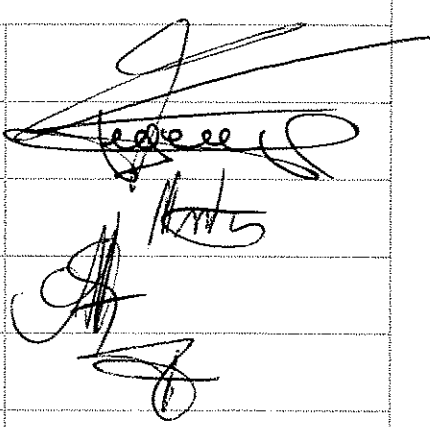
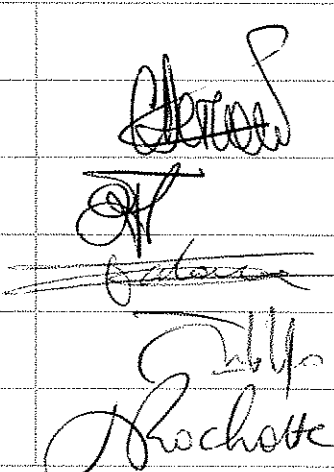

Vote 3 : sur la création d'un poste de résident en SPC : 0 contre, 2 abstentions et 12 pour.

La séance est levée à 19h10.

Le secrétaire de séance.

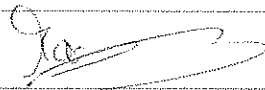
Pierre UGNON-COUSSIOZ

## LISTE D'ÉMARGEMENT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU JEUDI 28 JUIN 2018

MEMBRES SIEGANT AVEC DOIT DE DROIT		Quorum : 10
<b>Les membres de l'administration</b>		
Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle ou son représentant M. Jean Michel KASBARIAN / M. Pierrick ROUSSEAU		
Le Proviseur : M. Philippe LEGENDRE		
Le Directeur Administratif et Financier : M. Laurent MONTOUT		
Le Proviseur-Adjoint : M. Achille AHISSOU HODONOU		
Le Directeur du Primaire : M. Pierre UGNON-COUSSIOZ		
Le Conseiller Principal d'Éducation : M. Gilles AMLON		
<b>Les représentants des personnels d'enseignement</b>		
Titulaires	Suppléants	
Mme Catherine DERAÏN	Mme Elen ATINDOKPO	
Mme Joëlle VERGELY	Mme Emmanuelle GROSSE	
M. Frédéric CADOUX	M. Charles MARCOTTE	
M. Mounir MEHABLIA	M. Christophe ROY	
Mme Stéphanie ROCHATTE	M. Emmanuel ROY	
<b>Les représentants des personnels ATOS</b>		
Madame Baivi MENON	M. Josélito-TOSSOU	

**Les représentants des parents d'élèves**

Mme Marie-Ange MISSINHOUN



Mme Céline COYAC-ATINDEHOU

Mme GBAGUIDI KEREKOU Karine



Mme Angelika BLEOSSI

Mme Orphise ADJOVI

Mme Corinne FOURN

Mme Sandrine AHOLOU

**Les représentants des élèves du 2<sup>nd</sup> degré**

M. Arthur ADOKPO-MIGAN

Mme Marianne LOUIS

M. Kéros KOUASSI

M. Lauris CAPO CHICHI

**MEMBRES SIEGEANT A TITRE CONSULTATIF****Le Consul de France**

M. Pierre BLONDEL

**Conseillers Consulaires et Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)**

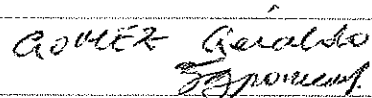
Mme Françoise VARRIN

M. Thierry HOUNGBEDJI

M. Luc DORSO

**2 représentants du Conseil d'Administration de l'APE**

La Présidente de l'APE : Mme Nadine DOSSOU-SAKPONOU



Le Vice-Président de l'APE : M. Chakirou TOUKOUROU

PAYS : BENIN

Ville: COTONOU

**Nom de l'établissement: EFE Montaigne**

**OBJET : carte des emplois des personnels titulaires AEFE, rentrée scolaire 2019**

**ACTE N° 6-2.1-2018 portant sur:**

**la demande d'ouverture**

- chef des services administratifs et financiers
- directeur d'école
- conseiller principal d'éducation
- personnel enseignant 1<sup>er</sup> degré
- personnel enseignant 2<sup>nd</sup> degré / Disciplines

**la demande de fermeture**

- d'un poste d'expatrié
- chef des services administratifs et financiers
- directeur d'école
- conseiller principal d'éducation
- personnel enseignant 1<sup>er</sup> degré
- personnel enseignant 2<sup>nd</sup> degré / Discipline : **Sciences Physiques et Chimiques (SPC)**

**la demande de transformation de discipline pour le poste**

**Le Conseil d'établissement dans la séance du 28 juin 2018**

Vu ( D.2002-22 du 4/01/2002; C 1946 du 30/06/2008; etc....),

Vu la convocation qui lui a été adressée 10 jours avant,

Considérant que 14 membres étaient présents sur les 18 composant le conseil : le quorum est atteint,

Après avoir débattu s'est prononcé par vote,

**Le résultat du vote est le suivant :**

Nombre de membres : 14 présents      14 votants  
**Suffrages exprimés : 7 pour    7 contre**  
Suffrages non exprimés: 0    **abstentions 0**  
N'ont pas pris part au vote: 0

Avis favorable

Avis défavorable

Partage des voix

Date: 28 juin 2018



Le Président du Conseil d 'Etablissement

Signature : Ph. LEGENDRE

PAYS : BENIN

Ville: COTONOU

Nom de l'établissement: **EFE Montaigne**

OBJET : carte des emplois **des personnels titulaires AEFE**, rentrée scolaire **2019**

ACTE N° 6-2.2-2018 portant sur:

### **la demande d'ouverture**

• **De 1 postes de résident**

- chef des services administratifs et financiers
- directeur d'école
- conseiller principal d'éducation
- personnel enseignant 1<sup>er</sup> degré
- personnel enseignant 2<sup>nd</sup> degré / Disciplines : **Sciences Physiques et Chimiques (SPC)**

### ~~la demande de fermeture~~

• ~~d'un poste de résident~~

- ~~- chef des services administratifs et financiers~~
- ~~- directeur d'école~~
- ~~- conseiller principal d'éducation~~
- ~~- personnel enseignant 1<sup>er</sup> degré~~
- ~~- personnel enseignant 2<sup>nd</sup> degré / Discipline~~

### ~~la demande de transformation de discipline pour le poste~~

**Le Conseil d'établissement dans la séance du 28 juin 2018**

Vu ( D.2002-22 du 4/01/2002; C 1946 du 30/06/2008; etc....),

Vu la convocation qui lui a été adressée 10 jours avant,

Considérant que 14 membres étaient présents sur les 18 composant le conseil : le quorum est atteint,

Après avoir débattu s'est prononcé par vote,

**Le résultat du vote est le suivant :**

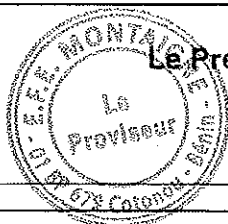
Nombre de membres : 14 présents      14 votants  
**Suffrages exprimés : 12 pour 0 contre**  
Suffrages non exprimés: 0 **abstentions 2**  
N'ont pas pris part au vote: 0

**Avis favorable**

**Avis défavorable**

**Partage des voix**

**Date: 28 juin 2018**



**Le Président du Conseil d'Établissement**

Signature : Ph. LEGENDRE

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | Fax : 33 (0)1 53 69 31 99 | www.aefe.fr  
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | Fax : 33 (0)2 51 77 29 05 | www.aefe.fr

## CE du 28 juin 2018 (N°6)

Présents : 14

Quorum : 10

Secrétariat de séance : M. Ugnon-Coussioz

### Ordre du jour

**Les membres du conseil d'établissement réunis sous la présidence de M. Philippe Legendre, chef d'établissement, adoptent l'ordre du jour**

Nb de votants : 14    Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

#### 1) PV du CE du 11 juin 2018

**Les membres du conseil d'établissement réunis sous la présidence de M. Philippe Legendre, chef d'établissement adopte le PV du CA du 11 juin 2018**

Nb de votants : 14    Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

#### 2-0) Carte des emplois

**Les membres du conseil d'établissement réunis sous la présidence de M. Philippe Legendre, chef d'établissement, émettent un avis sur l'insertion au PV de la séance d'une motion déposée par les personnels et relative aux mesures RH proposées par l'AEFE, dans le cadre de la carte des emplois 2019.**

Nb de votants : 14    Pour : 8    Contre : 1    Abstention : 5

#### 2-1) Carte des emplois

**Les membres du conseil d'établissement réunis sous la présidence de M. Philippe Legendre, chef d'établissement, émettent un avis sur la suppression du poste d'EEMCP2-SPC, N° 8918, à compter de la rentrée scolaire 2019.**

Nb de votants : 14    Pour : 7    Contre : 7    Abstention : 0

#### 2-2) Carte des emplois

**Les membres du conseil d'établissement réunis sous la présidence de M. Philippe Legendre, chef d'établissement, demandent**

- a- **La création d'un poste sous contrat de résident titulaire pour la discipline SPC, à compter de la rentrée scolaire 2019**

Nb de votants : 14    Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 2

Date: 28 juin 2018

Le Président du Conseil d'Etablissement



Signature : Ph. LEGENDRE



## Motion présentée au Conseil d'Établissement de l'EFE Montaigne 28 juin 2018

Les élus FSU au Conseil d'établissement de l'EFE Montaigne dénoncent les choix budgétaires et la carte des emplois présentés ce jour en Conseil d'établissement. Cette dernière fait état du projet par l'AEFE de la suppression du dernier poste d'EEMCP2 de sciences de l'établissement : le support EEMCP2 de Sciences Physiques.

En effet, pour la rentrée 2018, en sciences, deux supports d'EEMCP2 sur trois ont déjà disparu : le support EEMCP2 SVT a déjà été supprimé et le support EEMCP2 mathématiques a glissé vers l'EPS. À cette occasion, nous avons souligné que cette double décision, qui ne reposait nullement sur une enquête concernant les besoins de l'établissement, fragilisait l'enseignement des sciences au sein de l'EFE Montaigne.

Or, nous avons déjà eu l'occasion de le signaler : nous avons connu dans les quatre dernières années de réelles difficultés de recrutement de résidents en sciences. En effet, le support de poste de résident de SVT, créé pour « remplacer » le support supprimé, n'a pas été pourvu, faute de candidat. Ainsi, pour la rentrée 2019, l'effectif d'enseignants titulaires en SVT sera de seulement 25%. Le poste de résident en mathématiques créé en remplacement du support de poste EEMCP2 a été pourvu avec de grandes difficultés. Et fort heureusement, il n'y a eu aucun départ de résident en mathématiques.

Le seul support de poste d'EEMCP2 en sciences restant est celui de Sciences physiques, et on propose de le supprimer à la fin de l'année scolaire 2018-2019.

Nous condamnons ce projet qui semble bien arbitraire : aucune justification d'ordre pédagogique – qui doit toujours primer dans un établissement scolaire – n'est avancée et n'est d'ailleurs opposable. Cette décision va même à l'encontre des grandes orientations de l'AEFE qui fait de l'éducation aux sciences un des grands axes pédagogiques, qui « vise à :

- favoriser la démarche d'investigation et d'expérimentation,
- affermir l'aptitude à l'esprit critique et à la relativité scientifique,
- accroître la capacité à mettre en œuvre la résolution de problèmes,
- développer inventivité, innovation, et action sur l'environnement. »

(source : <http://www.aefe.fr/pedagogie/politique-pedagogique/grandes-orientations>)

Les personnels enseignants élus au Conseil d'Établissement



Cotonou, le 20 juin 2018

Aux  
Membres du Conseil d'Établissement  
EFE MONTAIGNE

Cotonou – BENIN

**Objet** : Convocation au CE Extraordinaire du 28 juin 2018

Madame, Monsieur,

Un conseil d'établissement extraordinaire se réunira le jeudi 28 juin 2018 à 18h dans la Salle Montaigne.

L'ordre du jour portera sur les points ci-dessous :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 11 juin 2018
2. Carte des emplois
3. Questions diverses (éventuelles)

Merci de votre participation.

Philippe LEGENDRE

Provisoire

